

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Deux, le 13 Octobre,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 6 octobre 2022,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de
Mesdames Corinne LEFEBVRE et Sandrine WABLE, et Monsieur Éric GADENNE,
absents excusés.
Monsieur David GUIDE est élu secrétaire de séance.

Objet : Subvention exceptionnelle au profit de l'Association Judo Club Loison

Monsieur Emmanuel DONDELA, Adjoint au Maire et rapporteur de la commission
Finances, expose aux membres du Conseil Municipal que l'association Judo Club
Loison a sollicité une subvention de fonctionnement afin de faire face à ses obligations
financières du début de saison sportive.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 28
Vote à l'unanimité

- D'accorder à l'association Judo Club Loison une subvention d'un montant de
1000.00 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 18 octobre 2022

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 20 OCT. 2022
AR : 062-216205237-20221020-
del-181022-276-DE
Affiché le 20 OCT. 2022
Certifié exécutoire le 20 OCT. 2022
Le Maire,


Daniel KRUSZKA



Maire,


Daniel KRUSZKA

